

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Messidor, an VII.



Recrutement de soixante mille hommes dans les provinces héréditaires de l'Autriche. — Empressement des citoyens de la Haye à se faire inscrire dans la garde nationale. — Attaque de plusieurs postes par des brigands dans le département des Bouches-du-Rhône. — Proclamation du ministre de la guerre aux armées. — Principales dispositions d'un projet de résolution pour la répartition de l'emprunt de cent millions.

ITALIE.

Milan, le 1^{er} messidor.

Le général Vukassowich écrit de Ceva, en date du 18 du mois dernier : « J'ai fait prisonniers 1800 français & les épouses des généraux Moreau & Fiorella ; mais comme je ne fais pas la guerre aux femmes, je les renverrai demain avec un adjudant au premier avant-poste français. En avançant j'ai trouvé tout ruiné sur ma route, les lieux abandonnés ou brûlés. Il n'étoit pas possible de se procurer un morceau de pain ».

On a publié à Modene, avant la rentrée des Français, un décret impérial, d'après lequel les juifs ont été obligés de rendre, sous trois jours, toute l'argenterie des églises, les reliques, statues, &c. qu'ils avoient achetées des Français. Si ces effets n'existoient plus, ils étoient tenus d'en payer la valeur, pour que les églises puissent acheter d'autres vases. Le même ordre a été publié dans toutes les villes conquises par les Autrichiens.

COURLANDE.

Mitau, le 18 prairial.

L'épouse du prétendant arriva ici le 15, après une longue & pénible route. Il étoit allé à sa rencontre. Ils étoient séparés depuis huit ans.

La jeune princesse Marie-Thérèse est arrivée avant-hier de Vienne. Son oncle & le ci-dev. duc d'Angoulême étoient partis d'ici le matin pour aller au-devant d'elle ; ils se proposoient de l'attendre à la première maison de poste ; mais elle avoit déjà dépassé cette station, & ils se rencontrèrent en chemin. Le ci-devant duc d'Angoulême fut présenté à la princesse comme son futur époux, & la reçut avec l'expression de la plus vive tendresse.

Le mariage aura lieu le 22 de ce mois.

AUTRICHE.

Vienna, le 3 messidor.

Il va être fait un nouveau recrutement de soixante mille hommes dans l'Autriche, les deux Gallicies, la Bohême & la Moravie. La Hongrie fournira en outre 25 mille recrues volontaires.

Le corps russe qui a traversé la Hongrie a tellement hâté sa marche, qu'il doit être arrivé sur la frontière d'Italie.

La première colonne russe qui traverse la Gallicie est arrivée le 15 prairial à Bielitz. Tout le corps a ordre de précipiter sa marche sur Olmutz, Iglau, & par la Bohême, de manière à pouvoir arriver vers le 11 Messidor à Klentsch, sur la frontière du Haut-Palatinat ; de-là il sera entièrement à la disposition du prince Charles.

Le comte de Cobentzel est attaqué à Pétersbourg d'une

maladie dangereuse. Le comte de Metternich a reçu l'ordre de se charger de ses affaires jusqu'à son rétablissement.

ALLEMAGNE.

Rastadt, le 10 messidor.

Le commandant français d'Anenheim (village du pays de Hesse-Darmstadt près de Kell) a reçu ordre d'évacuer cet endroit, aussi-tôt que les fortifications qui y ont été élevées depuis la guerre seront démolies. On va procéder sans délai à cette démolition.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 12 messidor.

L'inscription pour l'armement national a commencé ici, le 7. Le concours a été assez grand. Le premier jour, il s'est présenté plus de 800 citoyens, parmi lesquels beaucoup de volontaires. On compte que les personnes ayant l'âge requis pour entrer dans la garde nationale à la Haye, seront d'environ 3,000, & il n'en faut que 1,000. Tout s'est passé dans la plus grande tranquillité ici, à Rotterdam & Harlem. On n'a pas encore de nouvelles d'Amsterdam.

Les derniers évènements de Paris, auront nécessairement ici & leur influence & leur contre-coup. Les différens partis espèrent en profiter. Les orangistes semblent compter sur les promesses de l'Angleterre ; plusieurs d'entr'eux qui s'étoient fait inscrire sur le registre de ceux qui ont droit de suffrages, ne font plus usage de ce droit, & ne reparoissent pas dans les assemblées primaires. Les autres partis qui ont leurs appuis & leurs guides en France, espèrent que le moment de se lever est venu, & s'apprentent à renverser leurs adversaires. Trop de véritables bons citoyens, étrangers à toute autre passion que le bien de leur pays, s'occupent de le sauver par l'union qui est le premier de ses besoins.

Les deux chambres se sont formées plusieurs jours de suite en comité général. On en ignore l'objet.

Depuis que les adresses d'Amsterdam ont été lues à l'assemblée, il s'est passé peu de jours sans qu'il en soit venu d'autres du même genre. Elles ont été toutes renvoyées au directoire, pour faire des recherches contre les signataires. Dans des termes plus ou moins ménagés, elles sont la plupart dirigées contre la marche suivie par le gouvernement, depuis la révolution à laquelle le général Joubert & Dandels ont eu une grande part.

Sur la proposition du président, ces adresses ont été soumises à l'examen d'une commission spéciale, composée des citoyens van Eareest, Lublink, vanden Braek, Wildrik & Conperus. Cette commission doit faire son rapport le plutôt possible.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Marseille, le 5 messidor.

Des brigands, au nombre de 40, armés de fusils & de pistolets attaquèrent, dans la nuit du premier de ce mois, le corps-de-garde de la porte d'Aix. La garde nationale les repoussa, quoique très-mal armée. Un de ces brigands fut blessé.

La même nuit, ils répétèrent la même attaque à Allauch & à Aubagne, d'où ils furent également repoussés.

A Allauch, la municipalité fut obligée de se retrancher dans la maison commune avec beaucoup de citoyens. On fit feu par les fenêtres. Un des brigands fut tué & deux blessés. Cinquante hommes de notre garnison furent détachés pour aller à leur poursuite; ils les ont dispersés. Un seul a été pris.

On a saisi chez un tourneur quatorze cents cannes à poignards. Le tourneur fut amené de suite au bureau central, & les scellés apposés chez lui. Trois jours après, les scellés ont été levés & l'homme mis en liberté. Les poignards sont restés au bureau central.

Laval, le 9 messidor.

Si on ne prend incessamment des mesures efficaces, c'en est fait de notre pays. Il n'offrira dans peu qu'un monceau de ruines & de cadavres. Nous avons ici les élémens de la chouannerie.

PARIS, le 17 messidor.

Dès que Bernadotte a été installé au ministère de la guerre, il a appelé auprès de lui un des hommes dont Buonaparte faisoit le plus de cas & dont il vantoit le plus les services en Italie, le commissaire-ordonnateur Villemanzy.

Il a aussi fait un autre choix également digne d'éloges, en confiant les fonctions importantes de secrétaire-général au citoyen Myot, connu par ses lumières dans diverses parties de l'administration & par plusieurs missions diplomatiques remplies avec succès.

— On vient de mettre un embargo sur tous les bâtimens suédois qui se trouvent dans les ports de la république. C'est une suite de la déclaration du roi de Suède à la diète de Ratisbonne, en qualité de duc de Poméranie.

— *L'Ami des Loix* dénonce une faction de Foux. Il craint qu'après avoir été victimes de la corruption & du machiavélisme, nous ne le devenions de l'extravagance.

— Il n'y a point de nouvelles militaires. On ne publie encore rien des dernières actions qu'on croit avoir eu lieu en Italie. Il n'y a pas de changement à notre position en Suisse. On semble seulement s'y préparer de part & d'autre à une bataille.

— Un passe-port a été délivré avant-hier à l'ex-directeur Merlin, pour se rendre à Oisy, dans le département du Pas-de-Calais.

— Le bureau central de Paris, par un arrêté pris hier, a ordonné la réimpression de la loi du 5 nivôse an 5, relative aux colporteurs de journaux. Cette loi leur défend d'en crier les sommaires & leur ordonne de ne lire à haute voix que le titre des feuilles qu'ils vendent.

— Le citoyen Leblanc, membre de l'institut, vient de mourir. Il laisse une place vacante dans la classe de poésie.

— Les citoyens d'Aix ont envoyé une adresse au citoyen Sicoy, pour le féliciter de sa nomination à la place de directeur; ils finissent ainsi:

« Tandis que la voix publique vous fait goûter le seul

plaisir que cet événement puisse présenter à votre cœur, celui de connoître la satisfaction générale, nous osons croire que vous ne serez pas insensible aux faibles témoignages de celle que ressentent ceux qui, nés sous le même ciel, s'enorgueillissent plus particulièrement de vos vertus & de vos talens ».

— On n'a point encore entendu parler des trois cents voiles, qu'on dit sorties des ports d'Angleterre. Si elles avoient été destinées contre quelques parties de nos côtes, ou de celles de la Belgique, on le sauroit depuis le tems. On n'est pas également rassuré pour la république batave, où nous avons peu de troupes, & où les partis s'agitent de nouveau.

— La ville de Besançon a été mise en état de siège. La mesure prise par Massena de faire filer vers cette ville des munitions de Berne, est de simple précaution.

— Des symptômes de troubles se manifestent dans le midi. Le départ des conscrits y éprouve de la difficulté en plusieurs endroits.

— Le citoyen Franc, chancelier de l'agence nationale d'Afrique, écrit d'Alger le 21 floréal, que les français ne sont plus en arrestation dans ce pays, qu'ils doivent ce heureux changement, tant aux sacrifices de MM. Bacri & Buschnac, qu'aux démarches de leur consul, chez lequel ils sont réunis; & qu'ils se flattent de jouir bientôt d'une entière liberté.

— La reddition de la citadelle de Turin est une énigme inexplicable. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit abondamment pourvue de munitions de guerre & de bouche; & que le 30 prairial, on n'y avoit pas encore jetté une bombe, & que pas un seul coup de canon n'avoit été tiré contre ses remparts.

Au reste, les austro-russes se conduisent très-mal en Piémont & y font beaucoup de mécontents. Suwarow avoit organisé le pillage dans la ville de Turin. Il désignoit la maison de tel & tel patriote qui devoit être pillée par ses troupes, pendant deux ou trois heures, passé lesquelles tout devoit rentrer dans l'ordre. Quoiqu'il parle de justice & de clémence, il y a peu de patriotes qui n'aient été arrêtés & emprisonnés.

— Quatre embaucheurs, arrêtés il y a quelque tems en Helvétie, viennent d'être condamnés à la peine de mort.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 14 messidor an 7.

Le directoire exécutif, considérant que, dans une république, tous les arts doivent servir à l'instruction du peuple, & concourir à lui inspirer des sentimens nobles & libéraux, le dévouement à la patrie, le respect pour les loix, la haine des traîtres & des pajeurs, arrête:

Art. 1^{er}. Les travaux ordonnés aux artistes, en conséquence des prix qu'ils ont obtenus à titre d'encouragement, ne traiteront que des sujets patriotiques ou moraux.

II. Les artistes communiqueront au ministre de l'intérieur, les programmes de tous les ouvrages qu'ils entreprendront pour la république.

III. L'artiste qui a obtenu, cette année, le premier prix de peinture, peindra pour sujet du tableau qu'il doit livrer au gouvernement, *l'assassinat des plénipotentiaires français par les troupes autrichiennes*. Le même sujet sera gravé par un des artistes qui ont obtenu le prix de la gravure.

IV. Conformément à la loi du 23 floréal, il sera frappé, sans délai, une médaille en mémoire de ce grand forfait.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Bernadotte aux armées.

« Soldats de la patrie, le directoire exécutif vient de me confier le département de la guerre. L'espérance, la ferme volonté de remédier à vos maux, ont seuls pu déterminer mon acceptation.

J'ai vu vos privations cruelles; vous savez si je les ai partagées. Peut-être dois-je au suffrage de votre propre estime celle que je reçois en ce moment. Cette pensée me soutiendra.

Je jure de ne point avoir de repos que je ne sois parvenu à vous procurer du pain, des habits, des armes. Vous, mes camarades, vous jurerez que nous terrasserons encore ensemble la monstrueuse coalition. . . . Nous tiendrons nos sermens.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen GÉMISSIEUX.

Séance du 17 messidor.

On donne lecture de la séance du 14, dans laquelle la sœur du général Marceau réclamait contre la loi qui ordonne la translation des restes du général Chérin dans le Maitisolee qui renferme ceux de Hoche & de Marceau.

Billard réclame contre cette pétition, qui, dit-il, outrage & la mémoire de Marceau, & celle de Chérin qui fut constamment son ami, beau-frère de Marceau, & organe de ses deux frères, l'orateur désavoue cette pétition, & demande le rapport de l'arrêté qui crée une commission pour l'examiner.

Renvoyé à la commission.

Des militaires retirés à l'hôtel national des invalides, exposent que, par l'article 27 de la loi sur la levée des conscrits, ils ont la faculté de reprendre du service; ils demandent que, par un article additionnel, on leur assure leur rentrée à l'hôtel dans le cas où ils seroient réformés ou blessés.

Renvoyé à la commission militaire.

Des républicains de Caen, de Bordeaux, Orléans, Châtillon-sur-Seine félicitent le conseil de l'énergie qu'il a déployée dans la journée du 30 prairial.

Le citoyen Audrain, ex-conventionnel, se qualifiant d'évêque, fait hommage au conseil d'un discours religieux qu'il a prononcé en l'honneur des plénipotentiaires assassinés à Rastadt.

Grandmaison propose de passer à l'ordre du jour sur l'hommage, & de renvoyer l'adresse au directoire, comme contraire à la constitution, puisqu'au sein même du corps législatif, un citoyen usurpe des titres pros crits par les lois.

Cette proposition est adoptée.

Richon, par motion d'ordre. — Est il un citoyen qui puisse douter des crimes commis par les triumvirs que vous avez renversés le 30 prairial, lorsque les républicains ont été par-tout persécutés, les fonctionnaires patriotes destitués, nos soldats livrés sans armes & sans défense, à un ennemi trois fois plus nombreux, lorsque dans l'intérieur, les triumvirs gardoient une force armée de 200,000 hommes pour étouffer la liberté & le patriotisme, lorsque nos places fortes ont été livrées aux ennemis, la guerre déclarée pendant que nos armées étoient incomplètes & dans un dénuement absolu des choses les plus urgentes? avec une telle conviction, ce seroit un crime d'ajourner un grand exemple reconnu nécessaire. Par l'impunité des coupables, citoyens représentans, vous approuvez ce système réacteur, dont les républicains ont été les victimes. Les fruits de la journée du

30 prairial sont perdus pour la république, si vous tardez encore à mettre en jugement les conspirateurs qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme. Prouvez au peuple que vous méritez toute sa confiance; elle vous est plus que jamais nécessaire. Nous n'obtiendrons de lui des hommes & de l'argent, qu'en lui donnant l'assurance que les traîtres seront mis en jugement. Retrempons les âmes dans le creuset de 89, & bientôt la république sera tranquille & heureuse.

Je demande que toutes les pièces & les renseignements qui ont été transmis à la commission des onze dans les journées des 29 & 30 prairial, soient remis à celle que vous avez nommée le 14 de ce mois, pour qu'elle vous fasse un rapport sur la mise en jugement des conspirateurs & de leurs complices. — Adopté.

Un membre déclare que le conseil ne peut mieux assurer la rentrée de l'emprunt de cent millions, qu'en donnant lui-même l'exemple des sacrifices. Il propose de rapporter, à compter du 1^{er} messidor présent mois, la résolution qui accorde aux représentans du peuple une indemnité de 355 francs par mois, outre leur traitement constitutionnel.

Le conseil déclare l'urgence, & renvoie la proposition à la commission des dépenses, pour en présenter la rédaction.

Arena. — Ferrare, Milan, Pizzighone, plusieurs citadelles, & entr'autres celles de Turin, viennent de capituler. Les armées austro-russes sont entrées dans toutes ces places sans coup férir. Elles ont été obligées de se rendre parce que, dit-on, elles manquoient de vivres & de munitions. Quelle qu'en soit la cause, on voit dans la chute de ces places fortes l'effet de la trahison qui seule a occasionné les revers de nos armées. Si l'on considère ce qui s'est passé depuis quelque tems, on ne peut que se fortifier dans cette idée. La députation du Golo avoit averti le ministre de la marine de l'entrée d'une flotte anglaise dans la Méditerranée; ce ministre ne pouvoit ignorer que la flotte russe étoit, depuis quelque tems, dans le port de Constantinople. Quelles mesures prit-il? quels secours, quels renforts fit-il passer dans les îles vénitiennes? Elles ont succombé comme les places de l'Italie; la garnison de Corfou a fait seule une défense honorable & s'est rendue après avoir épuisé ses vivres & ses munitions: un seul bâtiment chargé de vivres, qu'on avoit expédié d'Ancône, n'arriva qu'après la prise de cette place si importante pour notre commerce. Il faut enfin connaître les vrais coupables & les causes de ces capitulations honteuses, & sur-tout celle de la citadelle de Turin dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire de la guerre, lorsqu'on voit l'état-major de la place & le commandant prisonniers, tandis que la garnison est libre. Je demande qu'il soit fait un message au directoire, pour l'inviter à nommer des conseils de guerre chargés d'examiner quelle étoit la situation des places fortes de Milan, Turin, Ferrare, Corfou, &c. lors de leur reddition, d'examiner également la conduite des officiers chargés de les défendre, & à faire connaître au conseil les jugemens qui seront rendus par les conseils de guerre.

Crochon. — On s'indigne, avec raison, d'apprendre presque tous les jours que des places fortes ont été rendues aux ennemis. J'attribue aussi nos revers à la trahison. Mais vous avez déjà envoyé un message au directoire à ce sujet, & il n'y a pas encore répondu. Je demande que la proposition d'Aréna soit convertie en résolution, qui sera envoyée aux anciens, & lorsqu'elle sera convertie en loi, le directoire sera tenu d'y obéir.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on.

La proposition de Crochon n'étant pas appuyée, n'est l'objet d'aucune délibération.

Bonnaire, au nom de la commission de la comptabilité intermédiaire, dénonce plusieurs machinations de fournisseurs, qui ont su obtenir des bureaux le paiement de ce qui leur étoit dû, sans tenir compte eux-mêmes de ce qu'ils devoient à la république ou de ce qu'ils devoient restituer. — Renvoi au directoire par un message.

Poulain-Grandpré, au nom de la commission chargée d'activer la rentrée de l'emprunt, paroît à la tribune : « Si l'économie, dit-il, avoit toujours présidé à nos finances, nous n'aurions pas aujourd'hui à délibérer sur les moyens de procurer de nouvelles ressources au trésor public; mais puisque les conspirateurs nous ont forcé à cette oruelle nécessité, il faut procurer les moyens nécessaires pour armer ces jeunes conscripts, qui vont grossir les bataillons républicains, et partager la gloire et les dangers de leurs aînés. Il est sans doute bien difficile de repousser l'idée d'une affreuse trahison, lorsque des canons ont été sciés et vendus au poids de la matière, lorsque cent mille fusils ont été vendus à vil prix & comme du vieux fer, & sans même qu'on les ait mis hors d'état de nuire, lorsque soixante-sept milliers pesant de canons ont été vendus à huit francs le quintal comme hors d'état de service, tandis qu'ils n'étoient pas encore finis.

La commission, dit Poulain-Grandpré, a fait reposer les bases de son projet sur quatre principes; le premier est que les cent millions seront perçus par la voie de l'emprunt; le second, que les citoyens aisés sont seuls appelés à concourir à cet emprunt; le troisième, qu'il sera réparti d'une manière progressive; & le quatrième, que le remboursement en est assuré sur les domaines nationaux.

Voici, en conséquence, ces principales bases :

La cote pour les domestiques mâles sera de 50 fois celle de la contribution somptuaire; la cote pour les chevaux, de 40 fois; celle pour les voitures à deux roues, de 45 fois; celle pour les voitures à quatre roues sera de 50 fois.

Toutes les cotes seront triplées à l'égard des ascendans des émigrés & des ci-devant nobles compris dans les loix des 19 fructidor an 6, & 3 brumaire an 4.

Un jury prononcera sur la cote des individus qui ont leur fortune en porte-feuille, & qui sont parvenus jusqu'à présent à se soustraire au paiement d'impôts proportionnés à leurs moyens pécuniaires.

Les prêteurs souscriront six obligations, dont la première payable en fructidor prochain, les autres de mois en mois. Ils recevront des récépissés admisibles en paiement de domaines nationaux. La taxe est proportionnée aux contributions foncières, mobilières & somptuaires.

La taxe à la contribution foncière au-dessous de 200 fr. est exempte de l'emprunt;

De 200 fr. à 300 fr., elle sera du dixième du principal,

De 300 fr. à 400 fr., des deux dixièmes;

De 400 fr. à 500 fr., des trois dixièmes;

De 500 fr. à 600 fr., des quatre dixièmes;

De 1000 fr. à 2000 fr., la taxe sera égale au principal;

De 2000 fr. à 3000 fr., des quinze dixièmes;

De 10,000 fr. & au-dessus, elle sera de trois fois le principal.

La taxe à la contribution mobilière sera à Paris, pour la taxe de 30 fr., égale au principal;

Pour celle de 60 fr., elle sera double;

Pour celle de 75 fr., elle sera triple.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

Après le développement de ces dispositions, rédigées en un très-long projet, le rapporteur présente quelques vues relatives à un nouveau mode de vente des domaines nationaux.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement des projets lus par Poulain-Grandpré.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 17 messidor.

Le conseil reçoit un grand nombre d'adresses de félicitation sur les évènements des derniers jours de prairial.

Dubois-Dubay donne lecture d'un précis historique qui lui a été adressé par le citoyen Mengaud, des évènements qui ont eu lieu dans la république cisalpine depuis le moment où les Français y sont entrés jusqu'à celui où ils s'en sont retirés. Aux autorités établies par Buonaparte, à la sage énergie qui animoit tous les fonctionnaires, succéderent des hommes vils, cupides, qui renversèrent tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, détruisirent la constitution, éloignèrent les meilleurs patriotes en les traitant d'anarchistes, mirent en place les partisans de l'Autriche, dégoutèrent, à force d'oscillations & de bouleversements, les peuples d'Italie de l'amour qu'ils avoient conçu pour les Français & pour la liberté, & en firent autant d'ennemis qui prirent parti contre nous, lorsque notre armée, si lâchement sacrifiée par Schérer, fut obligée de quitter le pays.

Le conseil ordonne le dépôt aux archives, & l'envoi d'une copie de cette pièce au conseil des cinq-cents & au directoire.

Sur le rapport de Decamberousse, le conseil approuve la résolution du 11 messidor, qui règle l'ordre de radiation de la liste des émigrés.

Bourdon (de l'Orne) fait rejeter celle du 4 messidor, qui défend aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures, attendu que la peine prononcée contre ceux qui n'obéiroient point à la loi, n'est point assez forte.

Bourse du 17 messidor.

Amsterdam.....	62, 63.	Tiers cons.....	10 f., 9 f. 88 c.
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Bons $\frac{3}{4}$	86 c.
Hambourg.....	194, 191.	Bons $\frac{1}{2}$
Madrid.....	Bons $\frac{1}{4}$
Mad. effect. 15 f., 14 f. 75 c.	Bons d'arrérage, 68 fr. 66 f.	50 c., 67 f. 50 c.
Cadix.....	Action de 50 fr. de la caisse	des rentiers.....
Cadix effect. 15 f., 14 f. 75 c.	Or fin.....	106 f. 75 c.
Gènes.....	98 $\frac{1}{2}$, 96 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	107, 106.	Portugaise.....	97 f. 63 s.
Bâle.....	1 $\frac{1}{2}$ ben., pair.	Piastre.....	5 f. 41 c.
Lausanne.....	Quadruple.....	82 f.
Lyon.... pair 30 j., $\frac{1}{2}$ b. 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille..... pair 35 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux..... pair 25 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.
Montpellier..... pair 20 j.	Esprit $\frac{5}{8}$, 315 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 250 fr. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 310 f. — Huile d'olive, 1 franc 20 cent. — Café Martinique, 3 fr. — Café Saint-Domingue, 2 f. 70 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 30 à 35 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 30 c. — Savon de Marseille, 95 cent. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.

Ordre dor
Relatio
Saint-P
les russ

Le dép
parte a eu
membres
l'ont acc
entre Scu
Il y a
missaires
massacrés
L'hôtel
sumé lor
vient de
France.

Le cou
une foule
leur renv
A sa soll
les émigr
de mer à
envoyé a
province
Lacro
les officie

Nous a
plage l'es
elle doit

On ne
du 28 pr
tous les a
qui ont c
impériale
mens, no
redo du 2
« La jo
gais, ne
mouvem
tone; en
le préven
son armé